

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°39 27 juin 2018

Décisions du 25 juin 2018 portant délégation de signature :

*mesures temporaires P 2
*chômages P 5

Direction territoriale Rhône Saône

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 28 JUIN 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE -Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A.4241-26, Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau.

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 27 avril 2018 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1er

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône-Saône, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1;

- M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
- M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
- M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
- N., directeur des subdivisions
- M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement
- M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable

Mme Caroline Prospero, responsable de la direction de l'ingénierie

M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance

Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation

- M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
- M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
- M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
- M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
- M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
- M. Jérôme Quittard, chef de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône
- M. Philippe Menegain, adjoint au chef de l'UTI Petite Saône
- M. Denis Jeandenand, responsable domaine et sécurité de l'UTI Petite Saône
- M. Bernard Vandaele, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône
- M. Jean-Jacques Millerand, responsable maintenance spécialisée sur ouvrages de l'UTI Petite Saône
- M. Hervé Pietrykowski, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône
- M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
- M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon

Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon

- M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
- M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
- M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
- M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
- M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
- M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
- M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
- M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires

Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon

M. Eric Tissier, adjoint au subdivisionnaire de Lyon

- M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
- M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
- M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
- M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Georges Pignot, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Joseph Viollin, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
- M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
- M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
- M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
- M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
- M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 3

La décision du 27 avril 2018, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 juin 2018

Le directeur général Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 25 JUIN 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE -Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10 et R. 4400-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France.

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 27 avril 2018 du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1er

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France.

- 1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;
- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;
- 2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);
- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

- M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
- M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
- M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
- N., directeur des subdivisions
- M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement
- M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable
- Mme Caroline Prospero, responsable de la direction de l'ingénierie
- M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance
- Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation
- M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
- M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
- M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
- M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
- M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
- M. Jérôme Quittard, chef de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône
- M. Philippe Menegain, adjoint au chef de l'UTI Petite Saône
- M. Denis Jeandenand, responsable domaine et sécurité de l'UTI Petite Saône
- M. Bernard Vandaele, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône
- M. Jean-Jacques Millerand, responsable maintenance spécialisée sur ouvrages de l'UTI Petite Saône
- M. Hervé Pietrykowski, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône
- M. Jean-Jacques Millerand, responsable exploitation Petite Saône
- M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
- M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
- Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon
- M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
- M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
- M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
- M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
- M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
- M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
- M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
- M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires
- Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon

- M. Eric Tissier, adjoint au subdivisionnaire de Lyon
- M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
- M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
- M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
- M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Georges Pinot, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Joseph Viollin, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
- M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
- M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
- M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
- M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
- M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 3

La décision du 27 avril 2018, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 juin 2018

Le directeur général Signé Thierry Guimbaud